Comité d'Accompagnement de Yara Tertre S.A

PROCES VERBAL

REUNION DU 20 MARS 2024

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Madame Isabelle PHILIPPE, Riveraine - SIRAULT
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Riverains Effectif – HAUTRAGE

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Benjamin YANNART, YARA Tertre S.A. Management – TERTRE
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager - TERTRE
Monsieur Dany VANDEN HAUTTE, YARA Tertre S.A. HESQ /Production – TERTRE

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAULT
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère – TERTRE
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut et Président du Comité.

Excusés:

Madame Bénédicte MALBRECQ, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Bureau – MONS

Premier point:
<u>Accueil – présences, calendrier des réunions</u>

Le président ouvre la séance et mentionne la/les personnes excusée(s) retenue(s) par d'autres obligations.

Le procès-verbal de la réunion du 04/10/2023 approuvé-définitif a été envoyé le 07/12/2023 et publié sur le site de la Ville.

Pour rappel le calendrier 2024 des prochaines réunions du comité d'accompagnement est établit comme suit :

- **le mercredi <u>02</u> octobre 2024 à 18h00** à la **maison de la citoyenneté à Baudour**.

(Contrairement à ce qui a été évoqué, il n'y aura pas de changement de local).

En préambule, le président indique à l'assemblée qu'il est prévu dans le cadre du suivi spécifique de la mise aux normes environnementales, dans le cadre du comité d'accompagnement de YARA d'effectuer un focus sur l'- EAU.

S'agissant d'une STEP mutualisée, il est proposé de traiter le point via la Commission Sécurité Environnement du zoning de Tertre (CSE). En effet, la société TREVI, gestionnaire de la STEP, y est maintenant représentée et effectuera lors de la séance du 28/03/2024 une présentation complète.

Ce point n'amenant pas de remarque particulière, il sera donc traité par la suite avec les gestionnaires de TREVI via la CSE.

Pour mémoire, le président rappelle que les PV tant du Comité YARA que de la CSE sont publiés sur le site de la Ville de Saint-Ghislain et accessible sur simple demande auprès des services environnement.

Conformément à l'ordre du jour le point 2 s'attachera au suivi des unités de stockage et de chargement d'ANC en ce compris l'article 65 déposé (aspect RAM) ainsi que le permis unique pour la construction des installations de remplacement (dernières nouvelles) ;

Une attention particulière sera portée aux questions formulées par courriel du 16/11/2023 par Monsieur LELOUX (pour mémoire : RAM-ANC dérogation report 2025 ou 2026 ?, BRUIT quid de la note concernant les arrêts programmés ou non programmés (10) du Reforming-Dupont et du Plan d'amélioration ?)

Il en va de même concernant l'incident du 08/01/2024, ainsi qu'au mail du 22/02/2024 de Madame PHILIPPE concernant l'émission de fumée jaune le 21/02/2024.

L'ordre du jour de la réunion de ce 20/03/2024 est le suivant :

1. *Accueil: présences, communications, calendrier des réunions;*
2. *Mise aux normes environnementales (cfr tableau -planning & échéances)*
   - ***RAM*** *-> Suivi des unités de stockage et de chargement d'ANC / Installations de remplacement (décision /PU/ dernières nouvelles)*
   -***AIR*** *-> Incident du 08/01/2024 (informations et explications)*
   -> Suivi du projet DeNox
   -***BRUIT*** *-> Suivi/ reporting de l'état d'avancement des travaux, projets et études de réduction des émissions sonores (dernières nouvelles) ;*

3. Fonctionnement, prochain ordre du jour ;
4 Divers

Il n'y a pas de point à ajouter aux divers.

Le président cède la parole à YARA et demande à l'assemblée de poser les éventuelles questions en fin d'exposé.

Avec l'accord de YARA, la présentation sera mise à disposition à l'attention exclusive des membres du comité en annexe du PV.

Deuxième point:
Mise aux normes environnementales ;

- ***RAM*** *-> Suivi des unités de stockage et de chargement d'ANC / Installations de remplacement (décision /PU/ dernières nouvelles)*

Pour rappel, les réservoirs sont déplacés pour des raisons de sécurités de l'extrémité du site, côté route de Wallonie à proximité du Canal Nimy-Blaton (4 tank d'ANC 250 m³) et remplacés par de deux nouveaux tanks d'ANC 200 m³ vers l'intérieur du site à proximité de l'unité de production ANC. Le permis unique a été délivré le 12 février 2024, les travaux sont en cours.

Comme repris dans le tableau, la date butoir de la dérogation est le 31/12/2024 (cfr. présentation en annexe).

-***AIR*** *-> Incident du 08/01/2024 (informations et explications)*

Yara : concernant l'incident du 08 janvier 2024, il s'agit de l'ouverture du disque de rupture ce qui a provoqué un nuage à la cheminée située à +/- 80 mètres de hauteur. Ce disque est vérifié régulièrement, s'il y a une baisse de pression, la réaction s'arrête et ensuite arrêt complet de l'unité.

Une analyse est toujours en cours concernant ce disque de rupture qui visuellement ne présente pas de soucis, des réponses sont attendues du fournisseur.

Une étude de Polyris par modélisation confirme la dispersion du nuage.

Madame Philippe pose la question de savoir si l'incident se produit la nuit et que l'on ne voit pas le nuage ?

Yara : tout incident est notifié aux autorités et ce 24h/24h

- *Incident du 21/02/2024 (informations et explications)*

Yara : problème sur une électrovanne lors du démarrage, la réparation de ce dysfonctionnement à pris +/- 2 heures.

Madame Philippe signale l'inquiétude de la population de 2 incidents successifs.

Yara confirme qu'il s'agissait d'incidents mineurs.

Yara précise qu'une réunion a eu lieu avec les autorités provinciales et communales ainsi que les services de secours afin de mettre en place une nouvelle procédure pour une meilleure communication entre chaque service.

Yara : le DPC a comptabilisé 10 arrêts, ce qui impliquait un plan d'amélioration, celui-ci a été transmis aux autorités en date du 29 février 2024.

Monsieur Primosig précise que des propositions d'amélioration ont été faites en fonction des causes d'arrêt.

Yara explique qu'à chaque arrêt, il y a toujours une analyse effectuée afin d'identifier les causes et ainsi amener des corrections.
Le planning des arrêts programmé doit être respecté.

Monsieur Pottiez demande des informations quant aux sous-traitants ?
Yara : les équipes de Yara encadrent toujours les sous-traitants lors des travaux et réparations.

Yara confirme qu'effectivement les nouvelles choses à mettre en place prennent du temps et se font en plusieurs étapes (calculs de dimensionnement, appels d'offres, …)

-***BRUIT*** *-> Suivi/ reporting de l'état d'avancement des travaux, projets et études de réduction des émissions sonores (dernières nouvelles) ;*

Durant la phase d'arrêt de 2023, un nouveau silencieux a été installé pour les phases de démarrage et d'autres seront encore installés prochainement.

Le Président demande à Yara s'il serait possible de reprendre sur un plan de l'usine les silencieux déjà installés et ceux qu'il restera à installer afin que cela soit plus clair pour chacun.

Monsieur Primosig précise que les nouveaux silencieux ont de meilleures caractéristiques que les anciens n'avaient pas.

Madame Philippe signale qu'elle ne voit pas beaucoup de différence par rapport aux nouvelles installations. Il y a eu du bruit plusieurs jours avant le redémarrage, la semaine du 11 mars et quelques nuits avant le 11 mars 2024. Elle précise que la nuit dernière (19.03.2024) était calme.

Yara précise que tout était à l'arrêt sauf une chaudière

Monsieur Pottiez souhaite que cette source de bruit provenant du zoning soit identifiée étant donné que Yara était à l'arrêt. Il sollicite à nouveau la réalisation d'un cadastre du bruit sur l'ensemble du zoning.

Yara précise qu'une campagne de mesures de bruit sera effectuée après l'installations des nouveaux appareils afin de vérifier leur efficacité. Les sonomètres seront installés vers la mi-avril.

Yara : chaque signalement au poste de garde est transmis aux différentes entreprises pour vérification.

Le Président rappelle la procédure d'appel au poste de garde et précise également l'importance de signaler le problème dès que possible afin de pouvoir agir rapidement, il rappelle également de noter les dates et heures précises des nuisances. Il rappelle également la procédure DPC : le DPC reçoit une plainte, il en accuse réception, il procède ensuite à une enquête et un contrôle mais il n'y a pas de retour vers le plaignant.

Le président réitère la demande auprès de YARA, au vu des interpellations appuyées des différents groupes (riverains et autorités locales), de maintenir comme précédemment une communication via un seul canal avec le comité d'accompagnement de YARA et la Commission "Sécurité Environnement" du zoning. Il évoque les demandes déjà formulées lors de réunions précédentes notamment lors de la CSE (voir PV du 09/09/2021), et insiste sur l'importance d'une communication active par courriel via la liste de distribution avec la Commission "Sécurité Environnement" et le comité YARA. Cela sans préjudice aux obligations légales de YARA. Libre bien évidement à YARA de communiquer en plus via ses autres canaux.

Monsieur BUREAU appuie aussi sur le fait que la communication par mail reste privilégiée en ce qui concerne la Commission "Sécurité Environnement" et le comité YARA. Dans le cadre de ses fonctions, il est extrêmement important pour lui d'être informé et de pouvoir répondre aux interpellations des citoyens. "

Yara prend bonne note de cette demande.

Monsieur Pottiez ajoute que le permis parle de communication proactive.

Yara : concernant la STEP, elle est en cours de construction et la mise en service est prévue pour janvier 2025. Une présentation sera faite par la société TREVI lors de la commission Sécurité Environnement » du zoning ce 28 mars 2024.

Troisième point:
<u>Fonctionnement, prochain ordre du jour ;</u>

L'ordre du jour de la réunion du 02/10/2024 sera donc le suivant :

1. Accueil: présences, communications, calendrier des réunions 2025;
2. Mise aux normes environnementales (cfr tableau -planning & échéances)

- BRUIT : Reporting – Evolution et réalisation des travaux d'assainissement selon le plan d'actions approuvés par les autorités (31/12/2026) / *études / projet de réduction des émissions sonores*.
- RAM : *Suivi des unités de stockage et de chargement d'ANC (31/12/2024) / Installations de remplacement – construction (dernières nouvelles)*
- AIR -> projet DeNox (Standby)
- EAU : / (cfr. CSE –>Société TREVI, gestionnaire de la STEP mutualisé).

3 Fonctionnement, prochain ordre du jour ;
4 Divers

Il n'y a pas d'autre point particulier à ajouter à l'ordre du jour du 02/10/2024.

Tableau actualisé (pour mémoire)

Permis d'environnement
Projets Environnementaux Majeurs

Aspect environnemental	Obligations	Date butoir	Projet
• Air	• Réduction des émissions en NOx et NH3 dans l'air depuis l'unité Dupont	*Projet avorté*	Remplacement du réacteur DéNOx NSCR par un nouveau réacteur utilisant l'ammoniac comme agent réducteur
• Eau	• Réduction des concentrations dans les eaux de rejet principalement en N et P	19/01/2025	Construction d'une STEP en partenariat avec les entreprises du zoning et gérée par TREVI
• Sol	• Mettre sur pied un plan d'assainissement des sols	-	En cours
• RAM	• Les unités de stockage et de chargement d'ANC au canal sont limitées pour une période de 3 ans	31/12/2024	Construction de nouveaux réservoirs de stockage et d'un quai de chargement ANC au nord du site
• Bruit	• Réaliser une étude technico-économique évaluant la faisabilité d'investissements visant à la réduction des émissions sonores et déterminant les niveaux de bruit prévisionnels qui en découlent	30/11/2021	Clôturé
• Bruit	• Réaliser les travaux d'assainissement selon le plan d'actions approuvés par les autorités compétentes	31/12/2026	En cours. Unité NH3 terminée lors du TA 23.

Les points complémentaires doivent parvenir au président et au secrétariat un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Quatrième point:
Divers

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.